Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-06_2026_07_02-DE

DEL06_2026_07_02

2026_51

Désignation des représentants Copil Natura 2000 Ria d'Etel

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le **site Natura2000 de la Ria d'Etel** s'étend sur 11 communes (*Belz, Etel, Erdeven, Kervignac, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte Hélène*) riveraines de la Ria.
Natura 2000 a pour objectif la préservation des milieux naturels et des espèces considérés comme rares et menacées à l'échelle Européenne. Le site de la Ria d'Etel est un site mixte, composé de milieux marins, littoraux et terrestres sur un périmètre de 4264,5 ha. Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Etel a élaboré le document d'Objectifs et porte, depuis 2007, l'animation du site. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, organe décisionnel, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet (ci-joint). Le COPIL se réunit en général, une fois par an, à la fin de l'année.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-06_2026_07_02-DE

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés pour les communes concernées afin de siéger au Copil du site Natura2000 Ria d'Etel.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Landaul doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Copil du site Natura 2000 Ria d'Etel,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De désigner M. Simon DEBIEN représentant titulaire de la commune au Copil du site Natura 2000 Ria d'Etel ;

- De désigner MME Sandra GUENOT représentante suppléante de la commune au Copil Natura 2000 Ria d'Etel.

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

MAIRIE DE LANDAUL
56690 MORBIHAN